



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0440

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite et appartenant à l'indivision Neid

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0440**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite et appartenant à l'indivision Neid**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la politique tendant à favoriser la production de logements sociaux dans les communes carencées, la Métropole de Lyon envisage l'acquisition d'un immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite à Sainte Foy lès Lyon et appartenant à l'indivision Neid.

II - Désignation du bien acquis

Cet immeuble en R + 2 sur caves plus combles aménagées et jardin compte 10 logements -immeuble occupé-, le tout édifié sur la parcelle cadastrée AM 41 d'une superficie de 547 m².

III - Projet

Aux termes du compromis qui a été établi, la Métropole acquerrait ledit bien, cédé occupé, pour un montant de 1 600 000 €.

Ce bien sera ensuite mis à disposition par bail emphytéotique d'une durée de 65 ans à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) qui envisage la réalisation de 10 logements locatifs sociaux dont 7 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 3 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux sur la Ville carencée de Sainte Foy lès Lyon qui en compte 13,49 % ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) du 30 juillet 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 1 600 000 € de l'immeuble situé 16 rue Sainte Marguerite à Sainte Foy lès Lyon édifié sur la parcelle cadastrée AM 41 et appartenant à l'indivision Neid, dans le cadre d'un projet de logements sociaux.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social (y/c foncier), individualisée le 4 novembre 2020 pour un montant de 14 820 004,45 € en dépenses et 330 602 € en recettes sur l'opération n° 0P14O0118 et individualisée le 24 juin 2019 pour un montant de 14 299 692,38 € en dépenses sur l'opération n° 0P14O5063.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 21 - comptes 2111 et 21321 - fonction 515, pour un montant de 1 600 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 19 590 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.